

# **CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2015**

**À LA GRANDE SALLE DE GRANDVAUX**

(Ouverture à 17h00 - Clôture à 19h50)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015	5
5. PRÉAVIS N° 20/2015 – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 2'800'000.- POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET LA RÉNOVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXISTANTES AINSI QUE LA CRÉATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS À LA TIOLEYRE	6
6. PRÉAVIS N° 18/2015 – DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE	9
7. PRÉAVIS N° 19/2015 – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DE LA MOBILITÉ (PDCM)	12
8. PRÉAVIS N° 22/2015 – CRÉDIT D'AMÉNAGEMENT POUR LA MISE EN SERVICE DE BUS TL 67 ENTRE PRA FORNY ET CULLY GARE	13
9. MOTION DE MONSIEUR BECH CONCERNANT LES TRANSPORTS PUBLICS	18
10. PRÉAVIS N° 21/2015 – BUDGET 2016	19
11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	27
12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	29

M. Yves Sesseli, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à M. Pierre-Alain Genton, huissier et les quelques personnes dans les rangs du public.

Il salue également la présence de M. Berthet de la société Logx, ainsi que de la presse, représentée par Mme Nina Brissot du Régional et M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier.

**1. APPEL NOMINAL**

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	56 Conseillers communaux selon la liste de présence	<b>56</b>
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes Monique Bersier, Sabine Demont-Cuénoud, Anne-Véronique Wiget et MM. Roland Emery, Louis Fonjallaz, Jacques Johner, Pascal Paschoud et Jean Christophe Schwaab	8
TOTAL :		64

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

En préambule, le Président souhaite apporter deux modifications à l'ordre du jour, à savoir le changement du libellé du préavis 22/2015 et l'ajout d'un point, compte tenu de la motion déposée par M. Raymond Bech, comme suit :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015
5. Préavis n° 20/2015 - Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'800'000.- pour la construction de vestiaires et la rénovation des installations sportives existantes ainsi que la création de nouvelles installations à la Tioleyre
6. Préavis n° 18/2015 - Demande de crédit d'étude pour le renouvellement de l'informatique communale
7. Préavis n° 19/2015 - Demande de crédit d'étude pour l'établissement d'un Plan directeur communal de la mobilité (PDCM)
8. Préavis n° 22/2015 – Crédit d'aménagement pour la mise en service de la ligne de bus TL 67 entre Pra Forny et Cully Gare
9. Motion de Monsieur Bech concernant les transports publics
10. Préavis n° 21/2015 - Budget 2016
11. Communications municipales
12. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

#### Au courrier :

- Le 2 novembre du Kiwanis Club Lavaux, un courriel d'invitation au Président à sa soirée de célébration du 40<sup>ème</sup> anniversaire le 2 décembre, à la Maison jaune à Cully.
- Le 25 novembre du Comité du FC Vignoble, un courrier avisant la présence d'une délégation de deux membres lors de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2015.

#### Scrutin du 8 novembre 2015 - Elections fédérales

Résultats du Conseil des Etats (2<sup>ème</sup> tour) – Election de deux membres :

Français Olivier (935 voix), Savary Géraldine (831 voix), Recordon Luc (749 voix)

Taux de participation de Bourg-en-Lavaux : 48.76%

Rappel du dépôt des listes pour les élections communales :

Pour le 1 <sup>er</sup> tour du 28 février 2016 :	<b><u>du lundi 4 au lundi 11 janvier 2016, 12h00</u></b>
Pour le 2 <sup>ème</sup> tour du 20 mars 2016 :	<b><u>mardi 1<sup>er</sup> mars 2016, 12h00</u></b>
Pour le 1 <sup>er</sup> tour Syndics du 17 avril 2016 :	<b><u>mardi 29 mars 2016, à 12h00</u></b>
Pour le 2 <sup>ème</sup> tour Syndics du 8 mai 2016 :	<b><u>mardi 19 avril 2016, à 12h00</u></b>

Le Président annonce qu'il est en train de préparer avec le Greffe le dossier à remplir par les différentes personnes souhaitant déposer une liste et de définir quelles informations obligatoires devront être publiées sur les bulletins de vote. Ces informations seront disponibles dès mi-décembre au Greffe et il les communiquera directement aux groupements connus.

#### Dates de votations et élections :

Année	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	4 <sup>ème</sup> trimestre
2016	28.02.2016 - 1 <sup>er</sup> tour élections communales Votations fédérales 20.03.2016 – 2 <sup>e</sup> tour	17.04.2016 – 1 <sup>er</sup> tour Syndics 08.05.2016 – 2 <sup>e</sup> tour 5 juin 2016 – Votations fédérales	25.09.2016 Votations fédérales	27.11.2016 Votations fédérales

Dates des séances ordinaires du Conseil communal en 2016 :

Lundi 14 mars 2016 à 20h  
Lundi 9 mai 2016 à 20h (en réserve)  
Lundi 20 juin 2016 à 20h

A la salle des Mariadoules à Aran.

Rappel de la sortie de fin législature : **samedi 21 mai 2015**.

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

M. le Président : Interventions de M. JP. Demierre :  
En page 6, point 5 : « Il répond que souvent les cas de stationnement amendés par l'APOL sont traités par la Commission de police **intercommunale** (et non cantonale)... ».  
En page 16, point 11 : « Il pense que c'est provisoire ~~pour sauver une situation~~ et donnera des informations à la prochaine séance du Conseil communal. »

M. J. Potterat : En page 16, sous point 11, il souhaite modifier son intervention :  
Il a appris par hasard **par le Journal Le Courrier** (et non par M. Jean-Marc Badoux) que des cours de judo...  
Il n'attend pas de réponse ce soir à la lettre que **le Président du Judo Club Lavaux a envoyée** (et non pas qu'il a envoyée) fin août 2015.  
**Il avertira les autres sociétés locales de ce qui pourrait se passer** (et non il aurait quand même été utile d'avertir les autres sociétés locales).

Mme L. de Palma : Page 13, sous point 9, elle modifie quelques points dans son intervention, comme suit :  
Elle souhaite saluer les efforts... et, d'autre part, **améliorer le niveau de l'informatique communale**, ce qui a permis de faire baisser les coûts. Il faut aussi se rendre compte que dans l'informatique **communale et cantonale**, les acteurs sont peu nombreux (~~autant pour l'informatique communale et cantonale~~).  
Puis, en page 17, sous point 11 : Le problème n'est pas seulement esthétique, mais les habitants sont lésés **s'ils doivent utiliser les lignes aériennes dont les performances au niveau du débit n'ont rien à voir avec celles des lignes souterraines**.

La parole n'est plus demandée, le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle l'art. 53 du Règlement du Conseil communal qui stipule sous Déclaration des intérêts :

*« Les conseillers qui ont des intérêts personnels et directs dans un objet traité par le conseil communal sont tenus de les signaler quand ils s'expriment à son sujet, lors d'une séance du conseil ou d'une de ses commissions ».*

Ceci à propos des débats à venir cas échéant.

**5. PRÉAVIS N° 20/2015 – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 2'800'000.- POUR LA CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET LA RÉNOVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXISTANTES AINSI QUE LA CRÉATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS À LA TIOLEYRE**

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de lire les conclusions.

M. Daniel Gay : Il lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

M. Ch. Currat : Il lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

M. JP. Demierre, Municipal : Il précise que la fréquentation des courts de tennis est stable depuis 10 ans, selon un rapport (environ 168'000 membres en Suisse). Ce qui est certain en revanche, dès qu'un club rénove ses installations, la demande explose. Les gens sont motivés lorsque de nouvelles surfaces sont installées. Il remercie les Commission ad hoc et des finances de la qualité de leur rapport.

M. Daniel Gay : Il s'agit d'un beau projet fondamentalement et ambitieux, à la mesure de la commune. Les deux commissions ad hoc et des finances ont conclu à un projet que la commune peut financer, sur l'avenir. Les besoins ont été évalués. Le problème de l'implantation existe. Faisant abstraction de la réalité de la commune, l'endroit n'est pas idéal, car éloigné et relativement difficile d'accès. De plus, il se trouve dans les hauts et n'est pas desservi en l'état par les transports publics. Malgré ce désavantage, il n'y a pas d'autre alternative dans le territoire communal. Ce lieu comporte déjà des installations, y compris des courts de tennis délabrés. Pour l'intérêt général de la population, il estime bon d'avoir un centre sportif de cette envergure. La commission ad hoc a réfléchi longuement avant de donner sa conclusion positive.

M. Ch. Currat : Dans le rapport de la Commission des finances, il souhaite préciser en 1<sup>ère</sup> page concernant le terrain de football, que le coût de l'ordre de CHF 1'000'000 représentait le revêtement synthétique et un ajout de CHF 150'000 pour le drainage. Puis, en page 2, il précise que, dans le plan des investissements en annexe du projet de budget 2016, un montant de CHF 1'800'000 est alloué en 2016 au présent projet et CHF 800'000 en 2017, sachant en outre que la subvention prévue est de l'ordre de CHF 180'000.

La Commission des finances a pu obtenir des renseignements financiers sur les appels d'offres et autres. M. Currat estime que sa commission a bien réfléchi, comme ce fut le cas pour la commission ad hoc. La Commission des finances a mis en lien à la fois l'aspect financier

(somme importante) et l'opportunité dans le seul endroit possible de la commune.

M. M. Trolliet :

Il précise que la commission a aussi été interpellée par la somme, en revanche, pour des communes de la taille de Bourg-en-Lavaux qui ont créé des centres sportifs ces dernières années, les budgets oscillaient entre CHF 3,5 et 5 millions (Saint-Prex). Ce projet est séduisant et la Municipalité a pris garde de rester dans des chiffres raisonnables.

Mme L. de Palma :

Elle prend la parole et voici son intervention « *in extenso* » :

*« Votez le préavis 20/2015 qui vous est proposé !*

*Pour une fois qu'un projet hors de prix, qui n'a manqué à personne jusqu'à aujourd'hui, qui plus est dans une zone où personne ne veut aller et non desservie par les transports publics crée l'enthousiasme, il ne faudrait pas laisser passer le train.*

*Mais gare, ne laissons pas notre capacité de discernement se dissoudre dans les brumes au-dessus de Grandvaux. Car voyons les choses en face: - côté technique: pas de drainage du terrain de foot, pas de couverture de terrain de tennis ; - pas de transport public prévu ; - pas de plan d'utilisation conjointe entre terrain de foot des Ruvines et Tioleyre ; - pas de plan présenté concernant une éventuelle réaffectation du terrain des Ruvines ; - aucune amélioration de l'infrastructure sportive scolaire existante prévue ; - pas de plan clair de déplacement de la pétanque et d'utilisation de la zone villa ainsi libérée.*

*Le projet Tioleyre est ambitieux et il est le signe d'une commune vivante qui se préoccupe de son développement, de ses sociétés locales et de sa jeunesse. Mais, où sont la stratégie et la vision ?*

*Allez, je rêve: le FC Vignoble prend ses quartiers définitifs à la Tioleyre, sur un terrain en synthétique sur lequel les matches peuvent avoir lieu toute l'année. Sur les 2 courts de tennis couverts, des coaches encouragent de futurs champions de tennis. Les leçons ne sont pas trop chères, ce qui permet à chacun de se lancer. A la buvette, les amateurs de tennis, d'athlétisme, promeneurs et familles boivent un verre pendant que les enfants s'amusent au nouveau terrain multisports et sur la place de jeu. De jeunes animateurs veillent sur eux et permettent aux parents de souffler un peu. Chaque heure, un minibus fait la tournée des 5 villages pour amener et ramener chez eux les sportifs de tout âge.*

*Sur le terrain des Ruvines libéré du foot, une piscine couverte et une nouvelle salle de gym ont vu le jour, le tout entouré d'une piste d'athlétisme. Juste à côté, un magnifique jardin public permet aux plus jeunes de jouer au sable et de s'amuser avec les installations mises en place. Une rampe de skate rassemble de jeunes intrépides pendant que d'autres jouent au basket au terrain multisports un peu plus bas.*

*Sur les hauts de Grandvaux, la construction d'une série de logements à loyer contrôlé ont permis l'arrivée de nouvelles familles, assurant ainsi la vie et le maintien des activités économiques et culturelles de notre commune.*

*Comme Martin Luther King, « I had a dream » pour notre commune. Je regrette juste que le préavis qui nous a été présenté n'aille pas jusqu'au bout du rêve.... Mais c'est un début et je compte sur vous, le Conseil, pour rappeler à notre Municipalité, qu'il ne faut pas s'arrêter au milieu du chemin alors qu'il y a encore tant à faire...*

M. JP. Demierre, Municipal : Il répond que la Municipalité a été jusqu'au bout du rêve, car le couvert est prévu, la cantine aussi et une étude avait été faite à l'époque par le FC Vignoble pour le terrain synthétique. La suite est en cours.

M. M. Bertholet : Dans le préavis, il est mentionné que la Municipalité a mandaté la société Sabert, bureau d'études et de réalisations techniques, pour les installations sportives et le suivi des travaux, alors que dans le rapport de la Commission des Finances, il est écrit que l'entreprise générale Sabert a été celle désignée. Il demande quel est le schéma d'adjudication prévu ?

M. JP. Demierre, Municipal : L'entreprise Sabert a été désignée pour suivre les installations dites sportives, en collaboration avec RealSport, entreprise sélectionnée la moins chère dans l'appel d'offres public. Cette dernière sera dirigée par Sabert. Pour la construction en dur, cela se fera en collaboration avec M. Jean-Luc Badoux, architecte.

M. M.-H. Noverraz : Il rebondit sur l'intervention de Mme de Palma concernant la liaison Nord-Sud. Depuis le début de la législature, on en a entendu parler 2 à 4 fois et il pense que ce point sera l'une des priorités de la Municipalité pour la suite des grands projets. Des panneaux indicateurs devraient éventuellement être mis en place pour le futur nouveau centre sportif. Il demande à la Municipalité d'établir prochainement un préavis pour cette importante liaison Nord-Sud.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 20/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

par 52 voix et 2 abstentions

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la construction des vestiaires, la rénovation des installations sportives existantes ainsi que la création de nouvelles installations à la Tioleyre ;

2. **de lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement total de CHF 2'800'000.-, soit CHF 1'500'000.- pour le bâtiment et CHF 1'300'000.- pour les installations sportives ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
4. **d'amortir** l'investissement relatif au bâtiment sur une durée de trente ans, à raison de CHF 50'000.- par année (rubrique à créer dans le chapitre 35), le premier au budget 2017 ;
5. **d'amortir** l'investissement relatif aux installations sportives sur une durée de dix ans, à raison de CHF 130'000.- par année (chapitre 170), le premier au budget 2017.

(Arrivée de M. David Gay à 17h35)

## 6. PRÉAVIS N° 18/2015 – DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RENOUELEMENT DE L'INFORMATIQUE COMMUNALE

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de lire les conclusions.

M. T. Ellis : Il lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc, soulevant sa demande de renommer le préavis ainsi : « *Demande de crédit pour le renouvellement et l'évolution de l'informatique de gestion communale* ».

M. le Président : Il explique qu'il n'est pas possible au Conseil communal de renommer les libellés des préavis municipaux, étant décidés par l'organe exécutif.

M. T. Ellis : Dans ce cas, il confirme les mêmes conclusions en retirant sa demande de renommer ce préavis.

M. Y. Delaloye : Il lit les conclusions du rapport de la Commission des finances au nom de Mme Demont-Cuénoud, rapportrice absente.

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill : Elle s'interroge sur le coût d'hébergement qu'elle estime élevé et elle n'en comprend pas les raisons ? Elle aimerait avoir un survol des avantages et inconvénients.

M. Y. Kazemi, Municipal : Il explique que ce point avait fait l'objet d'une analyse élaborée dans le cadre de la stratégie informatique. Il avait proposé à celles et ceux qui

le souhaitent de recevoir le document et celui-ci est toujours à disposition.

Il poursuit par quelques chiffres : le coût d'hébergement annuel chez Ofisa s'élève à CHF 52'000 sans investissement. Si on devait internaliser ces coûts, il faudrait investir CHF 262'000 pour l'achat du matériel et de l'équipement en termes de salle, de fibre optique et de doublement de sécurité. Le montant annuel de gestion se monterait à CHF 139'000. L'offre de référence qui représente Ofisa démontre un montant minimum d'investissement de CHF 26'000 et des montants annuels de CHF 65'000. Comme la Municipalité doit reproduire ses capacités et être en mesure d'intégrer l'ensemble de la gestion pour l'achat du matériel informatique nécessaire à cet hébergement, on devrait passer à CHF 329'000 d'investissement pour un coût annuel de CHF 88'000. La variante d'hébergement interne n'a donc pas été retenue.

- M. J. Berthet de Logx : Il évoque d'abord la signification de l'hébergement. Il ne s'agit pas ici d'héberger un site Internet, mais l'ensemble des fonctions vitales de l'informatique communale. On parle à la fois de logiciels type ERP qui permettent d'assurer toutes les fonctions de gestion (financière, office de la population, ressources humaines) et de l'hébergement de l'environnement de travail. La société Ofisa propose un environnement de travail virtualisé et distant accompagnant les logiciels de gestion; ceci permet de travailler à partir de n'importe quel ordinateur. Cette variante permet notamment de limiter les coûts qui seraient imputés dans une autre configuration, soit par la gestion du parc informatique, celle du serveur et les coûts annuels de mise à jour et de renouvellement des logiciels au cas où les prestations précitées étaient internalisées. Dans le cadre d'un hébergement externalisé, le paiement annuel comprend aussi la mise à jour et l'évolution permanente des logiciels et des technologies. De son point de vue, un coût de CHF 70'000 par an d'hébergement pour une entreprise de 43 personnes est raisonnable.
- M. P. Scalfaro : Il est un adepte de tout ce qui est informatisé. Il demande, concernant la gestion des données, si les conseillers communaux pourront accéder et trouver par exemple l'historique de la Tioleyre ou des documents pertinents ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : On a la possibilité de créer des accès. Ce n'est pas le préavis en lui-même qui va changer ceci. Il faut être conscient que tous ces accès externes sécurisé nécessitent la mise en place de sécurité de codes.
- M. J. Berthet de Logx : Ce point n'est pas le sujet dans le préavis présenté, en revanche c'est une évolution tout à fait possible par la suite de la gestion électronique des documents (GED).
- M. S. Crosa : Il a compris que toutes les communes ont besoin d'un logiciel de gestion communale et subissent la conséquence qu'un prestataire

puisse cesser ses activités. Il demande s'il y a eu une approche globale où plusieurs communes se regroupent pour finalement développer le même système, héberger dans un même endroit et sécuriser de la même manière, ce qui permettrait de réduire passablement les coûts ?

M. Y. Kazemi, Municipal : C'est possible, car certaines communes l'ont fait. La Municipalité a pris contact avec les communes avoisinantes : Chexbres vient d'adopter un préavis en début d'année pour créer cette partie seule, quelques communes proches n'ont pas encore déclenché le mécanisme et Lutry travaille à l'heure actuelle sur un dispositif différent. Bourg-en-Lavaux se trouve isolée et ne souhaite pas attendre trop longtemps pour trouver une solution, car elle risque de rencontrer un réel souci par rapport à la capacité d'Ofisa à l'horizon 2017. Sur cette base, la Municipalité a pris la décision de partir seule et de faire un appel d'offres élargi, afin de s'assurer que le prix du marché puisse jouer dans la concurrence.

Mme F. Reijsoo : Elle a une remarque sur la partie du crédit d'étude de CHF 20'000 qui sera voté et anticipe sur le prochain préavis. En fait, elle ne sait pas quels sont les termes de référence pour cette étude. Elle souhaiterait obtenir des détails sur les coûts et savoir à quoi ils correspondent ?

M. Y. Kazemi, Municipal : La question est pertinente. Il s'agit d'honoraires d'expert, heures de « consulting » à 100%. Dans le cadre du crédit d'étude demandé pour la stratégie d'archivage, il s'agit d'une partie d'analyse actuelle des archives et d'une définition d'une stratégie pour l'administration, à savoir quels documents et de quelle manière ils vont être introduits à partir du moment où le système entre en vigueur. Ensuite, il y aura une évaluation rétrospective des documents qui devraient faire l'objet d'une saisie informatique. Seules les archives ayant un intérêt seront digitalisées. Tous ces éléments font partie d'un crédit d'étude.

M. P. Humbert : Pour avoir vécu, à titre professionnel, des dizaines de migrations informatiques, il estime que le projet est bien ficelé. L'approche dans tous les détails a été bien vue. Un groupe de pilotage s'est constitué dont le boursier fait partie et il était ravi de constater la motivation et l'intérêt de ce groupe pour l'approche. Il recommande de soutenir ce préavis.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 18/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,

- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

par 55 voix (à l'unanimité)

1. **d'accorder** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 195'000.- (CHF 191'035.- devis + CHF 3'965.- arrondis) pour le renouvellement du logiciel de gestion financière et communale, la mise en place d'une gestion électronique des données et l'achat d'un logiciel de gestion et suivi de séance ;
2. **d'accorder** à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 20'000.- pour l'établissement d'une politique de gestion et archivage des documents communaux ;
3. **d'accorder** à la Municipalité un crédit pour assistance à maître d'ouvrage de CHF 20'000.- pour le pilotage général du projet de renouvellement de l'informatique communale ;
4. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
5. **d'amortir** ces investissements totaux de CHF 235'000.- sur une durée de cinq ans, à raison de CHF 47'000.- par année, (chapitre 190), le 1er au budget 2017.

## 7. PRÉAVIS N° 19/2015 – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DE LA MOBILITÉ (PDCM)

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de lire les conclusions.

Mme V. Hill : Elle lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

M. Y. Delaloye : Il lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

M. M.-H. Noverraz : Il demande s'il existe actuellement un document/plan sur des bases projetées ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Dans la commune de Bourg-en-Lavaux (5 arrondissements), les réflexions les plus abouties à l'heure actuelle ont commencé à être inscrites dans le plan directeur communal. Ce dernier n'a pas pu évoluer à cause de la votation sur Lavaux III. On possède des éléments qu'on a travaillés et que l'on reprend. On ne disposait donc pas d'un

plan directeur communal de la mobilité. Ce plan deviendra un chapitre du plan directeur communal.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 19/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

par 55 voix (à l'unanimité)

1. **d'autoriser** la Municipalité à élaborer un « plan directeur communal de mobilité » ;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit d'étude de CHF 75'000.- ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement de CHF 75'000.- sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 15'000.- par année (chapitre 420), la première fois au budget 2017.

## 8. PRÉAVIS N° 22/2015 – CRÉDIT D'AMÉNAGEMENT POUR LA MISE EN SERVICE DE BUS TL 67 ENTRE PRA FORNY ET CULLY GARE

Chacun a reçu copies des rapports de la Commission ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande aux rapporteurs de lire les conclusions.

M. N. Blanc : Elle lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

M. R. Bech : Il lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini : Lors de la présentation de la liaison Nord-Sud le 2 novembre écoulé, il évoque que la Municipalité était favorable à la version 2 qui dessert également le village de Grandvaux. Dans ce préavis, il est mentionné

que le village de Grandvaux est évité. Depuis plusieurs législatures, on parle de liaison Gare de Grandvaux, village de Grandvaux et Cully Gare. Il souhaite savoir si la Municipalité va intervenir expressément et demander à ce que cette liaison se fasse par le parking de Grandvaux, car il lui semble que cet essai ne va pas servir à grand-chose autrement, sauf lier une gare à une autre gare, sans desservir le village de Grandvaux. Ne peut-on pas faire en sorte que la liaison d'essai passe obligatoirement par le village de Grandvaux ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Il faut bien comprendre qu'on aura une mise en service en 2 temps. Si l'on ne passe pas par le village de Grandvaux, ce sont pour des raisons techniques. Les TL évoquent le fait qu'un minibus ne peut pas prendre le virage depuis la route de la Côte-aux-Vignes pour monter la Route de Crétaz, car il doit déborder sur la voie de circulation. Cet élément est impératif et la Municipalité n'aurait ni l'aval des TL en tant que gestionnaire de réseaux, ni d'ailleurs celui des services de la Direction générale de la mobilité. La Municipalité sait que ce sujet préoccupe la plupart du Conseil et elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer des meilleurs délais de desservir le village de Grandvaux. Les TL ont des règles auxquelles on ne peut pas déroger.

M. M. Duboux : Il abonde dans la mise en service de cette ligne. Propriétaire d'une maison à la Route de la Trossière, il explique que la Route de Crétaz est étroite et le trafic y est dense surtout aux horaires de trains. Pourquoi ne pas la mettre en sens unique pour éviter des accidents ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Il s'agit d'une exigence des TL, afin d'éviter qu'un minibus se trouve face à face à un véhicule, particulièrement juste après le passage sous-voie de la gare. On se doit de trouver une solution. Pour l'instant, la Municipalité travaille sur un sens unique. On doit tenir compte notamment des transports de livraison de matériel à la gare. Une solution est encore en discussion entre les TL et la Direction cantonale de la mobilité. Les TL favorisent fortement le sens unique.

M. J.-F. Parisod : Pour donner le change à M. Bandini, il s'étonne de parler de la ligne des TL, alors qu'une autre ligne postale fonctionne jusqu'au village. Ou alors avec des normes différentes ? L'Etat de Vaud met-il en concurrence la poste et les TL ? Qu'en est-il ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Ce point a aussi été évoqué. Le prestataire de service (TL) définit sa politique de sécurité. Le fait que le bus déborde sur la piste descendante lors du virage n'est pas acceptable. L'autre élément est que, si on passe par la Route de la Corniche, le problème est l'arrêt de Chenaux, car pour y accéder, les gens devraient marcher le long de la route. On doit donc trouver des solutions solides. Il s'agit d'un impératif où la Municipalité n'a aucune emprise et n'a pas de solutions techniques non plus.

- M. S. Vogel : Pourquoi ne pas aller jusqu'au village d'Aran, prendre le virage en « U » dans le village, remonter au village de Grandvaux, passer ensuite par Chenaux et redescendre à Cully Gare ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : La ligne 67 parcourt l'axe Cully-Pra Forny-Val Vert. Les cadences sont callées aux horaires de train de Cully Gare et de la Gare de Grandvaux pour arriver ensuite sur la desserte de Pra Forny. Ces cadences de trafic régional font partie de l'un des éléments qui d'emblée a fait tomber la solution de passer par le centre du village de Grandvaux. La proposition de M. Vogel n'est pas possible. La Municipalité continue le travail qui va dans le sens de la motion qui suit. Une variante intéressante en cours pourrait être de desservir Grandvaux, Aran et rejoindre le terminus du 9 à Lutry. Il faut savoir que le tout dernier mot reviendra à la Confédération, car c'est elle qui délivre l'autorisation d'exploiter.
- M. J.-L. Badoux : Ayant été un des premiers, déjà au Conseil communal de Grandvaux, à féliciter les autorités à amener un bus jusqu'à la commune de Grandvaux, il partage l'avis de M. Noverraz et est content de savoir qu'une esquisse de la liaison Nord-Sud est en étude. La cadence l'inquiète, car aujourd'hui viennent deux bus à Pra Grana (lignes 47 et 67), à un rythme soutenu toutes les heures la journée durant, de 6h à minuit. Il a consulté le nouvel horaire de la ligne 67 et il fut surpris de constater que le dernier bus arrivant à Cully sera à 19h30 et les derniers départs pour Lausanne de Cully seront aux environs de 19h30 aussi. Tout le reste de la soirée, il n'y aura plus aucun bus.
- M. Y. Kazemi, Municipal : Le dispositif aujourd'hui avec une desserte horaire s'arrête et l'on se trouve dans ce que le Canton estime pouvoir raisonnablement subventionner par rapport à des lignes de trafic régional. Cette étape est préparatoire entre les TL, les prestataires et le service cantonal. On ouvre une ligne qui doit pouvoir fonctionner. Ensuite, on regarde comment elle fonctionne et on adapte l'offre au fur et à mesure. La cadence horaire et l'étendue des horaires ne sont pas figées aujourd'hui. La Municipalité doit être présente dans les discussions et avec ses partenaires.
- Mme F. Gross : Elle s'interroge sur plusieurs points, notamment d'un pilote la première année qui devrait se pérenniser : un pilote sur le 1<sup>er</sup> parcours alors que la commune et, à entendre, les membres du Conseil souhaiteraient plutôt le 2<sup>ème</sup> parcours qui ne sera pas testé et qui semble difficile de faire par les cadences CFF pour relier les deux gares. La 2<sup>ème</sup> variante est celle de l'avenir, aussi par le fait que la plupart des gens le désirent ardemment. Pense-t-on vraiment que les motions et autres appuis que l'on pourrait avoir de la population et du Conseil puissent aider pour obtenir le 2<sup>ème</sup> parcours qui relierait les deux villages et les deux gares ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : Lorsqu'on dit pilote ou phase préliminaire, ce qui est sûr, c'est que la ligne, dans son existence, fait partie du trafic régional, de la politique

développée, soutenue essentiellement par le Conseil d'Etat et n'est pas temporaire. Ce qui peut évoluer, ce sont l'augmentation de la cadence ou fréquence des horaires et l'amélioration de la desserte. On fait un essai et, au pire, on le supprime. Il a l'intime conviction que les appuis peuvent aider et que l'on a quelque chose à dire. En revanche, la Municipalité n'est pas la maîtresse absolue. Elle fait bien son travail et aujourd'hui elle a une certaine marge de manœuvre. Cela impliquera forcément des coûts liés aux infrastructures et à la prise en charge du trafic régional. Si une ligne passe dans un trafic urbain et devient donc plus attractive, les coûts seront davantage à charge de la commune. Les partenaires sont bons, cependant il ne peut prétendre que cela va se faire. Une desserte de Grandvaux village fait partie d'un horizon à court terme et tout à fait envisageable, dans les 3,5 années à venir.

- M. J.-L. Bandini : Il évoque la mention d'une ligne d'essai. Son souci est que l'on procède à un essai, ce qui signifie rentabilité et on va supprimer une grande partie des possibilités de rentabilité en évitant le village, alors que c'est lui qui a le plus besoin des services de transports publics. S'il n'y a pas de rentabilité, on arrête.
- M. Y. Kazemi, Municipal : L'élément qui justifie l'augmentation des capacités de transports, à bien considérer, n'est pas seulement l'accrochage sur les deux lignes CFF, mais aussi tout le trafic du haut qui dessert Belmont, Lutry et Pully avec des quartiers en pleine croissance. Un bus est donc totalement pertinent, d'autant plus que le parcours se calcule dans son ensemble et non seulement la partie Grandvaux-Cully.
- Mme Ch. Lavanchy : Elle estime le projet décevant. On s'est réjoui à l'époque de l'ex-commune de Grandvaux de l'arrivée du bus à Pra Grana et on a vite déchanté. Actuellement, les horaires de cette ligne ne permettent pas aux gymnasiens de se rendre au Gymnase de Chamblandes. Il s'agit d'un horaire à l'heure. Cela dit, Belmont a un grand potentiel et elle craint qu'elle ne soit desservie en premier. Elle ne croit pas trop aux cadences et a peu d'espoir dans l'amélioration de cette ligne. Qu'en est-il des habitants du Tronchet, des Crêts-Leyron, des hauts du Grabe et du centre sportif de la Tioleyre ? Rien n'est fait. Ce projet ne résout qu'une toute petite partie des problèmes de mobilité de la commune. Elle espère toutefois que le PDCM donnera d'autres pistes. Pourquoi ne pas créer son propre transport communal qui s'adapte aux besoins propres ? On peut avoir des rêves comme l'a mentionné Mme de Palma. Elle refusera donc ce préavis.
- M. Y. Kazemi, Municipal : Si Mme Lavanchy refuse ce projet, c'est son droit. Si ce projet existe aujourd'hui, cela n'empêche pas de faire mieux demain. Ce projet mérite d'être analysé dans l'ensemble de la commune. Il est surpris de ses propos, car le Conseil est-il prêt à adopter un montant d'un demi-million pour un transport propre à la commune ? De Pra Forny à Cully, l'analyse a été faite par rapport à la desserte et plus du tiers du

territoire communal est desservi par cette ligne. Il s'agit d'un combat quotidien.

Mme C. Bugnon-Grand : Si cette ligne d'essai est inscrite dans le réseau d'agglomération lausannoise, elle demande si on a vraiment le choix et si cela sert à quelque chose de voter ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Oui, car si le Conseil communal refuse, la ligne s'arrêtera. La ligne va entrer de toutes les manières en fonction dès le 13 décembre.

M. S. Vogel : Il évoque que 2 formules différentes existent : une par Grandvaux-village et l'autre directement sur Chenaux. Celle qui sera à l'essai est celle qui se dirige sur Chenaux, alors que cela devrait être le cas pour celle qui passe par le village de Grandvaux. On va payer des infrastructures pour les aménagements d'arrêts de bus qui auront un coût. Si l'année d'après, on décide de passer par Grandvaux-village avec l'accord des TL, du Canton et de la Confédération, ces aménagements à Chenaux ne serviront à rien. Alors pourquoi ne pas faire juste dès le départ ?

M. Kazemi, Municipal : Cette question a été complètement intégrée dans la réflexion. Sur les 10 arrêts, quel que soit le tracé, 8 seront les mêmes du point de vue investissements aussi. Quelques aménagements s'effectueront au niveau de la signalisation. Un arrêt qui pourrait être modifié est celui de la Gare de Grandvaux qui passe aujourd'hui par la Route de la Trossière. S'il faut un bus, un marquage d'arrêt devra être fait sur la Route cantonale. On ne va pas faire des investissements importants, tant qu'on n'a pas de certitude sur le tracé.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 22/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015,
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

par 48 voix, 2 contre et 5 abstentions

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit d'aménagement de CHF 195'000.- TTC pour réaliser les travaux de signalisation et d'infrastructure nécessaires à la mise en service au 30 janvier 2016 de la ligne TL 67 avec un minibus (tracé initial);

2. **d’octroyer** à la Municipalité un crédit d’étude de CHF 45’000.- TTC pour l’évaluation des variantes de projets visant à définir la desserte définitive de la ligne TL 67 à l’horizon 2017;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l’emprunt, ceci en conformité avec l’article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d’amortir** l’investissement total de CHF 240’0000.- TTC sur une durée de dix ans, à raison de CHF 24’000.- par année, (chapitre 430), le 1er au budget 2017.

## 9. MOTION DE MONSIEUR BECH CONCERNANT LES TRANSPORTS PUBLICS

Chacun a reçu copie de cette motion, il n’est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. R. Bech : Il constate une belle unanimité en faveur d’un renforcement de l’offre de transports publics dans la commune et, dans ce cadre, pourrait songer à retirer sa motion. Il précise que la mise en service telle que prévue est une étape intermédiaire correspondant à la politique du canton et des TL lors de l’ouverture de nouvelles liaisons, soit d’effectuer un test de viabilité d’abord. C’est une approche pragmatique qu’il convient de respecter avec des partenaires solides et très ouverts. Il souhaite néanmoins maintenir sa motion. En effet, la décision prise aujourd’hui ne concerne que l’extension de la ligne 67 de Pra Grana à Cully et c’est la seule chose qui sera retenue et officialisée. Un soutien massif et clair du Conseil communal à la motion donnera une dimension supplémentaire à la volonté de ne pas en rester là et un signe officiel et tangible que le Conseil communal se positionne clairement en faveur d’une extension du réseau de transport public aux villages de Grandvaux et d’Aran. Il en appelle donc à soutenir largement sa motion.

M. Y. Kazemi, Municipal : Il souhaite que cette motion apporte un geste fort et ce genre de geste, à son avis, peut permettre de montrer que non seulement la Municipalité, mais également la population le souhaitent. La Municipalité est en mesure d’y répondre.

Mme J. Potin : Elle encourage ses collègues conseillers à soutenir cette motion, car il s’agit d’un beau projet. Une année passe vite et on a vraiment besoin de cette ligne qui passe par le village de Grandvaux. Ce serait un magnifique soutien si tout le Conseil communal appuyait cette motion.

M. A. Chollet : Aujourd’hui, l’agglomération lausannoise s’étend comme une toile d’araignée. Il estime que le Conseil a bien fait de voter ce préavis tel que présenté. La création de fils principaux dont une ligne qui descend

jusqu'à la gare de Cully, ensuite automatiquement, il y aura des lignes secondaires qui vont se tisser depuis la ligne 9 des TL de Lutry qui remonteront à Grandvaux, ce qui lui semble logique dans la structure. Il est pratiquement convaincu que la liaison qui viendra depuis le terminus du 9 à Lutry jusqu'à la gare de Grandvaux sera la prochaine étape. Si on avait demandé un développement en passant par Grandvaux, cela ne ferait que reculer l'échéance pour le village d'Aran, puisque l'on aurait déjà pris une grande part des personnes intéressées par le transport public de Grandvaux. On a trois fois plus de chances d'avoir une liaison entre Grandvaux et Lutry, après la décision de ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.  
Au vote, cette option est acceptée par 54 voix et 1 abstention.

## **10. PRÉAVIS N° 21/2015 – BUDGET 2016**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

M. B. Rufi : Pour la Commission des finances, il est difficile d'accepter un budget présentant une marge d'autofinancement négative, car il faut recourir à l'emprunt pour payer le ménage courant. En collaboration avec la Municipalité, la Commission des finances a essayé de trouver des éléments d'économie d'une part et, d'autre part, elle a augmenté certaines recettes qui paraissaient sous-estimées, selon quelques analyses. Si les amendements proposés étaient acceptés, le budget présenterait une marge d'autofinancement pratiquement à zéro. Ce qui signifie que les investissements de la Municipalité seront réalisés en recourant à l'emprunt. Le plafond d'endettement voté s'élève à CHF 45 millions et les emprunts représentent CHF 22 millions. M. Rufi explique que la Commission des finances a procédé à des ajustements, car la Municipalité prévoit des investissements à hauteur de CHF 11,8 millions en 2016 et une augmentation d'emprunts de CHF 9 millions, ce qui paraît utopique, ces projets ne pouvant être réalisés dans un laps de temps si court.

Le Président passe le budget dicastère par dicastère par rapport à la brochure.

### **1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, pages 12 à 17**

Le Président rappelle les amendements proposés par la Commission des finances :

Compte n°	Libellé	Projet budget 2016	Amendement	Budget amendé 2016
<b>101.300.300</b>	Jetons de présence, vacations, commissions	29'500	-5'000	24'500
<b>110.309.100</b>	Frais de formation	25'000	-10'000	15'000
<b>110.365.901</b>	Contribution défense anti-grêle Lavaux	12'000	-5'500	6'500
<b>110.365.910</b>	Agenda 21	32'000	-6'000	26'000
<b>110.365.920</b>	Dons divers	20'000	-10'000	10'000
<b>150.310.900</b>	Autres frais de la bibliothèque	3'000	-2'000	1'000
<b>152.365.900</b>	Subventions culturelles	45'000	-5'000	40'000
<b>154.318.500</b>	Sécurité et stationnement	5'000	-5'000	0
<b>170.314.500</b>	Entretien courant – Places de sport	10'000	-5'000	5'000
<b>190.316.200</b>	Hébergement système informatique	90'000	-15'000	75'000
<b>190.316.210</b>	Maintenance des logiciels	55'000	-15'000	40'000
<b>190.318.510</b>	Site Internet	15'000	-15'000	0

La discussion est ouverte.

M. S. Crosa :

Il souhaite proposer un nouvel amendement au compte 110.301.100 « Traitements du personnel » dont les charges augmentent de CHF 291'300. Les justifications sont indiquées sous remarques par l'engagement d'un chef d'un service et d'un employé de la voirie pour pallier aux absences de maladie, accidents ou vacances. Dans le cadre du budget de l'APOL, il cite que cette problématique s'était posée et le Conseil intercommunal a refusé l'engagement d'une personne supplémentaire (équivalant à 1 EPT) comme compensation.

Il revient également lors du Conseil du 11 mai, où le préavis de la Municipalité relatif à la fixation du nombre de Municipaux pour la législature 2016-2021 en proposait 7, alors que la Commission ad hoc suggérait 5 membres, compte tenu de l'engagement de chefs de service supplémentaires pour décharger les Municipaux. Le Conseil communal a voté le maintien à 7 membres et soudainement, on décide d'engager une personne supplémentaire pour alléger ce travail. Si l'on accepte cette augmentation des charges, cela signifie qu'on ne met rien en cause sur éventuellement une question d'organisation, un cahier des charges qui peut être externalisé, la possibilité d'engager des auxiliaires ou aider des personnes en fin de droit. Il ne peut pas accepter une augmentation importante des charges de personnel de manière pérenne et propose un amendement, à savoir de maintenir les charges du budget 2015 en 2016 (CH 3'466'700 au lieu de CHF 3'758'000).

M. le Syndic :

Il explique que les termes exacts auraient dû être : remplacement de l'urbaniste (M. Burgener). Pendant deux ans, M. le Municipal Hauert et lui-même ont pallié à ce manque, fournissant un nombre important d'heures supplémentaires, malgré que quelques charges aient été

externalisées. Aujourd'hui, l'on se rend compte que le rôle d'un Municipal n'est pas de remplacer un ingénieur ou un architecte. L'assainissement des bâtiments représente un capital majeur dans la commune et doit être géré par un professionnel. A la voirie notamment, il s'agit d'une décision municipale d'engager une personne supplémentaire. Dans ce domaine, les tâches sont chargées et peuvent aller au-delà des horaires normaux par le travail de « piquet ». De plus, on ajoute encore une augmentation de 10% en Ressources humaines et 10% correspondant à une tâche supplémentaire de la bourse en faveur de l'ASCL.

- Mme L. de Palma : Elle souhaite demander de déjà travailler sur un nouveau numéro de compte, au chapitre 18, chiffre 180 « Transports publics » avec un libellé « Transports gratuits ou la Tioleyre » au budget 2017. La vision continue.
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il revient sur l'amendement de la Commission des finances du site Internet (compte 190.318.510). Il souhaite évoquer qu'il s'agit également de la gestion courante du site Internet et propose de laisser au moins CHF 7'500 sur ce poste pour pouvoir payer l'hébergement, les noms de domaine, etc.
- M. B. Rufi : Au nom de la Commission des finances, il est d'accord de diminuer cette position de CHF 7'500 et non de CHF 15'000, la ramenant à CHF 7'500 et non à CHF 0.-.
- M. J. Micol : Pour ce poste, il mentionne qu'il faut vivre avec son temps et le fait de supprimer la seconde étape du guichet virtuel (paiements par carte bancaire) ne correspond pas à une évolution. Il estime qu'on devrait faire le pas dans ce sens et trouve normal de la part d'une commune de laisser cette prestation.
- M. Y. Kazemi, Municipal : La Municipalité est d'avis qu'elle peut vivre avec les amendements de la Commission des finances. Il explique que la Municipalité a planifié ces travaux et qu'elle souhaitait d'abord absorber la 1<sup>ère</sup> étape du guichet virtuel. Elle est prête à passer la 2<sup>ème</sup> étape, en fonction de la décision du Conseil communal.
- Mme. F. Reijsoo : Elle est empruntée par rapport aux amendements proposés, particulièrement concernant l'Agenda 21 - car à Paris la COP 21 se termine aujourd'hui - et également concernant la bibliothèque pour les subventions culturelles. Il s'agit de petites sommes et elle comprend que la Commission des finances souhaite faire des économies. En contrepartie, on fait une estimation des recettes en augmentation. Si on augmente virtuellement les recettes, on peut ne pas recourir à une diminution dans le domaine culturel.

- M. R. Bech : Toutes les positions que la Commission des finances a modifiées à la hausse ou à la baisse ont été faites sur la base d'éléments de comparaison, de raisonnement et de cohérence. La Commission des finances a vraiment souhaité faire un exercice de cohésion et de continuité par rapport au passé, notamment 2014.
- Mme F. Gross : Au compte 110.365.910 « Agenda 21 », elle s'interroge sur la 2<sup>ème</sup> voiture Mobility ? Elle demande des renseignements sur le plan d'utilisation du premier véhicule ainsi que le public cible pour comprendre le cautionnement d'un deuxième véhicule ?
- M. Y. Kazemi, Municipal : La première année, il explique qu'un déficit de CHF 2'000 a été enregistré et c'est lors de la 2<sup>ème</sup> année que le véhicule Mobility s'est avéré rentable et complètement autofinancé aujourd'hui. La Municipalité souhaite ouvrir cette 2<sup>ème</sup> voiture à Grandvaux et cela correspond à une entrée dans les espaces de transit. Cela peut toucher les habitants de la commune, notamment les jeunes que la Municipalité souhaite favoriser. M. Kazemi ne pense pas que la même dynamique soit au rendez-vous à Grandvaux comme à Cully. On va faire un premier essai.
- Mme L. de Palma : Concernant le site Internet au compte 190.318.510, elle trouve dommageable – elle précise qu'elle ne s'occupe pas de la maintenance du site – que le budget prévu soit écarté, d'autant plus que ce site va devenir un canal de communications privilégié pour les acteurs de la région. Elle estime que le site a besoin de vivre et doit évoluer dans les contenus et que CHF 15'000 au budget sont largement indispensables pour maintenir un site dynamique qui répond aux besoins des gens. Il s'agit d'une fausse économie et propose de refuser l'amendement de la Commission des finances.

Le Président rappelle que cet amendement a été modifié par la Commission des finances qui a été réduit de CHF 7'500 pour obtenir CHF 7'500 au lieu de CHF 0.-.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

L'amendement sous n° **110.300.300** proposé est accepté à l'unanimité.

L'amendement sous n° **110.309.100** proposé est accepté à l'unanimité.

L'amendement sous n° **110.365.901** proposé est accepté à l'unanimité.

L'amendement sous n° **110.365.910** proposé est accepté par 50 voix et 5 contre.

L'amendement sous n° **110.365.920** proposé est accepté à l'unanimité.

L'amendement sous n° **150.310.900** proposé est accepté par 54 voix et 1 contre.

L'amendement sous n° **152.365.900** proposé est accepté par 47 voix et 8 contre.

L'amendement sous n° **154.318.500** proposé est accepté à l'unanimité.

L'amendement sous n° **170.314.500** proposé est accepté à l'unanimité.

L'amendement sous n° **190.316.200** proposé est accepté par 53 voix et 2 contre.

L'amendement sous n° **190.316.210** proposé est accepté à l'unanimité.

L'amendement sous n° **190.318.510** amendé proposé est accepté par 38 voix et 17 contre.

L'amendement de M. Crosa consistant à maintenir les traitements du personnel à hauteur du budget 2015 (CHF 3'466'700) est refusé par 35 voix, 12 contre et 8 abstentions.

## **2. FINANCES, pages 18 et 19**

Le Président rappelle l'amendement proposé par la Commission des finances :

<b>Compte n°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Projet budget 2016</b>	<b>Amendement</b>	<b>Budget amendé 2016</b>
<b>210.400.100</b>	Impôt sur le revenu personnes physiques	14'200'000	+200'000	14'400'000

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote.

L'amendement sous n° **210.400.100** proposé est accepté à l'unanimité.

## **3. DOMAINES ET BATIMENTS, pages 20 à 40**

Le Président rappelle les amendements proposés par la Commission des finances :

<b>Compte n°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Projet budget 2016</b>	<b>Amendement</b>	<b>Budget amendé 2016</b>
<b>349.314.100</b>	Entretien courant patr. financier	200'000	-13'000	187'000
<b>359.314.100</b>	Entretien courant patr. administratif	333'000	-63'000	270'000
<b>322 (p. 70)</b>	Intérêts des dettes à moyen et long terme	450'000	-72'500	377'500

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert : Il se demande pourquoi tous les caveaux sont autofinancés, sauf le caveau Corto à Grandvaux ?

M. G. Hauert, Municipal : Il explique que la construction est relativement récente et que de gros amortissements courent toujours. Les vigneronns de l'ancienne commune l'occupent. Il est peu loué et cela ne suffit pas à le rentabiliser.

- M. P. Humbert : Il imagine que des travaux ont été faits dans les autres caveaux, alors pourquoi l'amortissement dans les autres villages a été réalisé par les vigneron et dans le cas présent par la commune ?
- M. G. Hauert, Municipal : Les caveaux de Cully, Aran et Riex sont régis par la commune, celui d'Epesses est privé.
- M. J.-F. Parisod : Il explique que le caveau Corto fait partie d'un ensemble de projets dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien Hôtel du Monde, de la place Corto et de la place du Village et on ne peut pas comparer avec les autres caveaux de la commune. Il s'agissait d'un projet d'architecture.
- M. J.-L. Bandini : Il répond que le caveau Corto a coûté CHF 1 million et l'amortissement n'est pas terminé. Il voit mal les vigneron de Grandvaux supporter cet amortissement.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

L'amendement sous n° **349.314.100** proposé est accepté à l'unanimité.

L'amendement sous n° **359.314.100** proposé est accepté à l'unanimité.

L'amendement sous n° **322** (charges par nature, p. 70) proposé est accepté à l'unanimité.

- M. B. Rufi : Il explique que ce dernier amendement fait partie d'une modification globale, car les intérêts passifs sont répartis dans tous les dicastères. Ne pouvant pas les modifier dans tous les dicastères, c'est bien dans le tableau « charges par nature » qu'on peut le faire. M. le boursier créera un compte au service financier pour procéder à la correction.

#### **4. TRAVAUX, pages 41 à 51**

La discussion est ouverte.

- M. P. Humbert : Il a pris bonne note en page 48 de la taxe fédérale sur les eaux usées (compte 460.319.110) et encourage la Municipalité à œuvrer rapidement pour lancer un projet sur la station d'épuration, afin de travailler sur les micropolluants. Les raisons sont : 1) si on fait une estimation de ce que coûte approximativement un projet pour une station à Bourg-en-Lavaux, il peut être amorti entre 7 et 8 ans. 2) Pour l'image de marque vis-à-vis de l'Unesco, ce serait bien de faire quelque chose assez rapidement sur les micropolluants.
- Mme F. Reijsoo : Elle ne comprend pas la remarque en page 50 du compte 451.318.822 « Déchets compost. voirie – Elimination » : *Coût d'élimination des déchets compostables voirie dans le 451 au lieu du 440.*

M. P. Chollet, Municipal : Il explique qu'il s'agit d'un changement purement technique. Il faut faire attention par rapport à la taxe déchets (déchets ménagers) et autres déchets à charge de la commune : passer donc les déchets verts voirie aux taxes ménages, étant donné qu'il s'agit de taxes communales pouvant être prises en charge par l'impôt.

M. J.-L. Bandini : Il demande s'il est prévu dans le budget 2016 une retouche de la route sous Epesses où il existe des monticules ? Aussi, est-il prévu de raboter un monticule à l'entrée de Cully, côté Vevey ?

M. J.-P. Haenni, Municipal : En regard à Epesses, c'est au programme. Quant à l'entrée de Cully, il a demandé au Canton (avec M. Favey) à plusieurs reprises depuis qu'il est Municipal à Bourg-en-Lavaux. Aucune réponse reçue à ce jour.

La parole n'est plus demandée.

#### **5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES, pages 52 à 54**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

#### **6. POLICE, pages 55 et 56**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

#### **7. SECURITE SOCIALE, pages 57 et 58**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

#### **8. SERVICES INDUSTRIELS, pages 59 à 63**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

#### **Graphiques, tableaux et budget ASCL à titre d'information, pages 66 à 86**

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert : Il demande s'il peut avoir une information sur l'évolution du montant de la participation aux collectivités publiques (page 72) par rapport aux années et en pourcentage du budget ?

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il explique que la charge de péréquation 2016 coûte environ CHF 1,3 million et la commune n'a pas de choix.

M. A. Hersperger, boursier : Au niveau évolution, il signale qu'il la préparée sur la base des comptes qu'il considère plus fiable que sur celle des acomptes. Dans la brochure des comptes 2014, en page 77, une présentation de l'évolution des charges non maîtrisables (péréquation, facture sociale, etc.) y figure.

**RECAPITULATION GENERALE**

Compte n°	Libellé	Projet budget 2016	Amendement	Budget amendé 2016
<b>101.300.300</b>	Jetons de présence, vacances, commissions	29'500	-5'000	24'500
<b>110.309.100</b>	Frais de formation	25'000	-10'000	15'000
<b>110.365.901</b>	Contribution défense anti-grêle Lavaux	12'000	-5'500	6'500
<b>110.365.910</b>	Agenda 21	32'000	-6'000	26'000
<b>110.365.920</b>	Dons divers	20'000	-10'000	10'000
<b>150.310.900</b>	Autres frais de la bibliothèque	3'000	-2'000	1'000
<b>152.365.900</b>	Subventions culturelles	45'000	-5'000	40'000
<b>154.318.500</b>	Sécurité et stationnement	5'000	-5'000	0
<b>170.314.500</b>	Entretien courant – Places de sport	10'000	-5'000	5'000
<b>190.316.200</b>	Hébergement système informatique	90'000	-15'000	75'000
<b>190.316.210</b>	Maintenance des logiciels	55'000	-15'000	40'000
<b>190.318.510</b>	Site Internet	15'000	-7'500	7'500
<b>210.400.100</b>	Impôt sur le revenu personnes physiques	14'200'000	+200'000	14'400'000
<b>349.314.100</b>	Entretien courant patr. financier	200'000	-13'000	187'000
<b>359.314.100</b>	Entretien courant patr. administratif	333'000	-63'000	270'000
<b>322</b>	Intérêts des dettes à moyen et long terme	450'000	-72'500	377'500

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

**CONCLUSIONS****LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu le préavis n° 21/2015 de la Municipalité du 2 novembre 2015,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

par 54 voix et 1 abstention

- **D'approuver** le budget 2016 *amendé* de la Municipalité.

Les résultats de ce budget 2016 se présentent comme suit :

<b>Recettes totales</b>	<b>CHF</b>	<b>36'418'500</b>
<b>Charges totales</b>	<b>CHF</b>	<b>37'610'100</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>1'191'600</b>

Marge d'autofinancement : **montant négatif de CHF 2'600.**

## **11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**

### **M. le Syndic Max GRAF**

Concernant le chef de service, il souhaite compléter l'information, car il s'occupera non seulement des bâtiments, mais aussi de remplacer une personne qui va partir à la retraite au courant 2016 à l'assainissement. On a de la chance d'avoir un ingénieur avec une large expérience d'un bureau dans ce domaine. Il s'agit de M. Patrick Jaquet qui a commencé à 50% au 1<sup>er</sup> novembre 2015. Il travaillera ensuite à 90%.

Il profite de l'occasion pour souhaiter aux membres du Conseil et à leur famille de bonnes fêtes de fin d'année et une heureuse nouvelle année, en espérant que la plupart des membres resteront au Conseil, car la Municipalité a besoin d'eux.

### **M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET**

Vivant une période importante de flux migratoires de réfugiés, il a participé à une séance cantonale cette semaine à Gollion et informe que la Suisse accueille environ 10'000 réfugiés par mois : une répartition se fait dans les cantons, ce qui fait que le Canton de Vaud doit pouvoir assumer l'accueil de 600 réfugiés par mois. Ceci, à terme, a une incidence sur les infrastructures de la protection civile qui risquent d'être mises rapidement à contribution. A priori, Bourg-en-Lavaux n'est pas trop concernée, mais plutôt les communes de Lutry et Chexbres. Lorsqu'une commune est contactée pour mettre à disposition des infrastructures, il y a discussion, mais à un moment donné, il y a réquisition. Les abris de la protection devraient pouvoir accueillir de manière très provisoire des familles, en attendant qu'elles puissent être transférées dans des endroits plus agréables. Le provisoire risque de durer plus longtemps qu'espéré. L'évolution est à suivre ces prochains mois.

Il se joint aux vœux du Syndic pour souhaiter à tous de magnifiques fêtes de fin d'année.

### **M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE**

Il remercie le Conseil de l'adoption du préavis sur la Tioleyre et en est satisfait.

Le prix du mérite à Chexbres a été décerné aux habitants de Lavaux, de Lutry à Saint-Saphorin. Dans la commune de Bourg-en-Lavaux, 2 représentants se sont vus attribuer le prix catégorie Culture (M. Christian Dick d'Epesses avec son livre « Le disparu de Moratel ») et le prix catégorie Sport (M. Loris Hegg d'Epesses, champion suisse espoir natation).

Quant aux prix des catégories Entrepreneur et Terroir, ils ont été décernés à M. Georges Martin de Puidoux (innovation d'évaporateur Digestat liquide) et à M. Constant Jomini de Chexbres (Dîner à la ferme sur la chaîne de télévision TSR).

Il souhaite répondre à M. Jacques Potterat au sujet du judo en ayant écrit directement au Président. Le local à Epesses a été loué directement par la gérance de Puidoux pour faire des entraînements de judo. Il n'a pas eu vent d'Attalens et lui répondra formellement au nom de la Municipalité.

Il formule ses meilleurs vœux pour de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

**Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS**

Elle fait une présentation sur écran concernant le projet des vignes pédagogiques.

Elle souhaite féliciter le domaine Croix-Duplex, Maude et Simon Vogel, d'avoir porté haut la commune de Bourg-en-Lavaux, en ayant obtenu les Lauriers de platine aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rangs.

Elle informe que deux soirées de Noël se dérouleront dans les villages de Riex, le 16 décembre, et dans le village d'Epesses, le 17 décembre.

Elle conclut par son souhait à tous d'un Joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.

**M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI**

Il informe au sujet de l'arrosage des vignes qu'il y a eu quelques soucis de ravitaillement dans les hauts par rapport à la sécheresse de cet été et on a dû avoir recours à la protection civile qui a pompé de l'eau du lac. Ceci concernait, outre Bourg-en-Lavaux, également les communes de Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin. On a mis en place un groupe de travail afin d'établir une marche à suivre si une nouvelle année de sécheresse devait se reproduire.

Il tient à remercier M. Hersperger de son travail de boursier à hauteur de sa tâche, ainsi que de sa disponibilité. Il remercie également la Commission des finances et toutes les commissions ad hoc des bonnes relations entretenues tout au long de l'année.

Il souhaite ses meilleurs vœux pour un bon Noël à tous ainsi qu'à leurs familles pour 2016.

**M. le Conseiller municipal Georges HAUERT**

Il informe que l'échafaudage de la Rue du Four concerne l'insonorisation de la ventilation.

Les travaux de façades de l'Auberge du Raisin ont débuté et ont même de l'avance.

Il formule ses vœux de belles fêtes de fin d'année et une bonne santé à tous.

**M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI**

Il remercie le Conseil de l'adoption des 3 préavis présentés.

Concernant la prochaine édition de La Feuille, la Municipalité souhaite préparer un cahier spécial pour présenter les listes et les élections municipales. M. Kazemi invite les personnes qui souhaitent déposer une liste de bien vouloir l'en informer auparavant, compte tenu que le dépôt des listes est fixé au 11 janvier 2016 à 12h00. La Municipalité demandera à chaque liste de se présenter avec quelques détails.

Il informe que le travail continue pour la consolidation de l'association Piccolino, notamment sur la maîtrise des finances et l'organisation, ainsi que les statuts, car l'association est en phase d'être transformée en fondation. Ce processus va considérablement améliorer la situation.

Quant à l'ASCL, les deux accueils créés fonctionnent à plein régime, à la satisfaction des parents et des enfants. Globalement, la mise en place de cette rentrée 2015-2016 est bien partie, malgré quelques difficultés et efforts.

Il souhaite aux membres du Conseil et leurs familles de belles fêtes de Noël et un bon passage dans la nouvelle année.

## 12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. M.-H. Noverraz : Il revient sur le préavis relatif à la Tioleyre et aimerait remercier le groupe de travail qui a fonctionné sur ce projet. Les premières séances ont eu lieu en 2012 et les personnes se sont bien entendues, même si elles n'étaient pas toujours d'accord entre elles. La finalité est qu'on soit arrivé à un très bon consensus.

Durant toute la législature, on a parfois eu recours à des critiques constructives sur la qualité des préavis et sur les documents fournis. Il souhaite remercier M. le Municipal Jean-Paul Demierre pour la qualité de son préavis qui a suscité de bonnes questions sur les pages et commentaires qui y figuraient.

M. R. Baehler : Il informe que la cérémonie de la pose de la première pierre du futur établissement scolaire primaire et secondaire de Puidoux s'est déroulée lundi 23 novembre sur le site enneigé du Verney. En sa qualité de Président du Conseil intercommunal de l'ASCL, il a pu faire un résumé aux autorités et invités présents des décisions du Conseil intercommunal. Il assure que le bébé se présente bien.

M. A. Chollet : Il a le plaisir, avec tous ses collègues vigneron de la commune, d'annoncer qu'une décision importante a été prise lundi en assemblée : dorénavant, les hélicoptères traiteront les vignes de Lavaux dès l'année prochaine sans produits de synthèse.  
(Acclamations)

M. J. Micol : Il a lu dans le journal, au sujet de tout ce qui concerne la mobilité et le trafic régional, notamment sur la ligne Lausanne-Vevy, que la cadence à 4 trains par heure serait pour l'horizon 2020, alors que M. François Marthaler avait prévu pour 2015. Il se demande s'il n'existe pas une possibilité d'intervenir.

M. Y. Kazemi, Municipal : Le passage au quart d'heure répond de la possibilité de désenclaver la gare de Lausanne. C'est la raison pour laquelle on a créé un « saut-de-mouton ».

M. P. Humbert : Il souhaite émettre un souci au niveau de la sécurité publique : bien qu'adepte des décorations de manteaux sur les lampadaires, il a pris

des mesures et a constaté qu'on perdait dans certains endroits jusqu'à 60% de l'énergie d'éclairage et ceci pose des problèmes de sécurité. Il demande à la Municipalité d'y être attentive et de prendre en compte cet élément.

Mme N. Gross, Municipale : Elle en prend bonne note.

M. S. Crosa : Il est heureux que le préavis relatif à la Tioleyre ait été approuvé et il espère que le FC Vignoble fasse son possible pour que les jeunes soient en inter et que la 1<sup>ère</sup> équipe soit en 2<sup>ème</sup> ligue.

La parole n'est plus demandée.

Le Président annonce que la prochaine séance aura lieu **lundi 14 mars 2016** à 20h à la salle des Mariadoules à Aran.

Le Président souhaite à l'audience et ses familles ses meilleurs vœux pour de joyeuses fêtes de fin d'année et un millésime 2016, aussi bon que le 2015, ainsi qu'un bon appétit lors du repas de clôture au restaurant Tout un Monde.

La séance est levée à 19h50.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Yves Sesseli

Eliane Fedrigo

Grandvaux, le 18 décembre 2015